

Concours Jean Gélinas 1 et 2

Avant programme 2026



Écurie Jean Gélinas
444 Louis de France, Trois-Rivières
concoursjeangelinas@gmail.com

Liste des officiels

Jean Gélinas 1 - 8 et 9 août

Juge dressage : Paul-Antoine Lepage / Justine Dilly
Secrétaire de juge : Yamilé Bournival / Annabelle Doyon
Commissaire : Johanne Alarie

Juge chasseur/sauteur : Magali Cendon
Dessinatrice de parcours : Caroline Turcotte
Commissaire : Johanne Alarie

Jean Gélinas 2 – 22 et 23 août

Juge dressage : Paul-Antoine Lepage / Carine Blaquièrre
Secrétaire de juge : Yamilé Bournival / Annabelle Doyon
Commissaire : Johanne Alarie

Juge chasseur/sauteur : Ann Perreault
Dessinatrice de parcours : Caroline Turcotte
Commissaire : Johanne Alarie

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Personne responsable : Josée Laurencelle

Téléphone : 819-690-5040

Coordonnées : 444 Louis de France, Trois-Rivières, G8W 2C5

Maréchal-ferrant : Marie-Pier Cloutier (sur appel)

Vétérinaire : Clinique de l'énergie : 819-537-8926 (sur appel)

- Les chevaux seront admis sur le site à partir de 12h le vendredi et devront quitter le dimanche soir. Une demande doit être soumise pour arriver avant ce délai.
- Le numéro doit être porté bien en vue en tout temps dans les aires d'entraînement et d'échauffement ainsi que dans le manège de concours. (A814)
- Tous les athlètes, quel que soit leur âge ou leur niveau, doivent porter un casque protecteur approuvé, ajusté et fixé adéquatement en tout temps lorsqu'ils sont à cheval sur le terrain d'un concours sanctionné par Canada Équestre. (E4.0)
- Les épreuves hors concours sont permises.
- Les véhicules seront acceptés près de la tente en dehors des heures de compétition et devront se stationner dans les espaces réservées durant celle-ci. Les remorques peuvent être disposées à l'arrière de la tente.
- Le comité organisateur se garde le droit de refuser des inscriptions.
- La musique des kur doit être sur clé USB et remis au secrétariat le vendredi. Un test de son peut être fait avec vous à ce moment.
- Les manèges sont accessibles le vendredi de 13h00 à 20h.
- Des mesures poney pourront être prévu si la demande est faite au plus tard le vendredi.
- **Tous participants doivent être en règle de Canada Équestre (licence bronze), Cheval Québec et l'AERMQC.**
- **Tout cheval participant à un concours sanctionné par CE doit satisfaire aux exigences de l'articles A519, vaccination. Voir les règlements de CE section A.**

*****Attention*****

Un cheval se verra refuser l'accès au site, si les documents obligatoires ne sont pas envoyés avec l'inscription.

(Coggins test, preuve de vaccination, preuve adhésion CE, CQ et AERMQC 2026)

FRAIS GÉNÉRAUX

Réservation de stalle

- Arrivé le jeudi (Doit faire une demande): Prix à discuter
- Vendredi 13h à dimanche : 105\$
- Vendredi 13h à samedi 17h : 75\$
- Samedi 17h à dimanche : 75\$
- Frais de terrain (Sans stalle) : 25\$

La location inclue un sac de ripe. Prévoir une porte pour le box et des chaudières pour l'eau. La disponibilité des stalles étant limitée, les inscriptions reçues en premier auront priorité.

Frais d'inscriptions par épreuves

- Dressage/reprise : 30\$ (20X40) 35\$ (20X60)/reprise
- Division chasse/équitation : 60\$ (2 parcours, 1 plat)
- Classe sauteur : 25\$/parcours
- Médaille : 25\$
- Chasse bas: 15\$ (Parcours de pratique avant la division)

Autres frais

- Frais du test antidopage équin applicable : 4,00\$
- Contribution dressage Canada : 12\$
- Réchauffement (warm-up): 15\$/par jour
- Secrétariat/secouriste : 25\$
- Frais de retard après la date limite d'inscription : 25\$
- **Frais de retard de paiement après le dimanche 16h : 15\$ + 5\$ par jour supplémentaire.**

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Les frais de stalle et de secrétariat **ne sont pas** remboursables.
- Les frais de classes sont remboursables avec billet vétérinaire/médecin, sauf exception : les classes de dressage ne sont plus remboursable une fois l'horaire publié. Des frais de 5\$/division seront chargés en chasseur/sauteur pour tout annulation fait après le jeudi 20h.

Horaire réchauffement (warm-up) **Sujet à changement**

	Dressage	Chasseur / sauteur
Vendredi	13h00 à 20h00	13h00 à 20h00
Samedi		18h30 à 20h00
Dimanche		7h00 à 7h30

ÉPREUVES OFFERTES

Samedi 8 août Reprises A/3 et C/3 **Samedi 22 août** Reprise B/2 et C/3

La 3^e reprise sera offerte pour participer au championnat si l'horaire le permet.

(Début des classes : 8h, sujet à changement)

Secrétariat: 7h30 à 17h

Dressage

Carrière 20x60

- #21-22 Niveau 3 ouvert*
- #19-20 Niveau 2 ouvert*
- #13-14 Niveau 1 poney et jr*
- #15-16 Niveau 1 sr*
- #23 Kür*
- #17-18 Dressage ouvert

(niv.1 à 3 : 20x60, initiation/entraînement : 20x40)

Carrière 20x40

- #1-2 Initiation poney*
- #3-4 Initiation junior*
- #5-6 Initiation sénior*
- #7-8 Entraînement poney*
- #9-10 Entraînement junior*
- #11-12 Entraînement sénior*
- #24 Paradressage
- #25-26 Jeunes cavaliers

Remise des rubans : À la pause dîner et à la fin des épreuves de la journée. Consultez la feuille des heures de passage pour plus de précision.

Dimanche 10 et 24 août

(Début des classes à 8h00)

Secrétariat: 7h30 à 17h

- #61-62-63 Étrivières courtes (moins de 12 ans)*
- #85-86-87 Étrivières longues (12 et plus)
- #53-54-55 Chasseur débutant 2' et 2'3"
- #50-51-52 Chasseur combiné 2'6""* et 2'9"
- #44-45-46 Chasseur enfant/adulte 3' *
- #41-42-43 Chasseur poney *
- #76-77-78 Équitation débutant 2'
- #79-80-81 Équitation modifié 2'3"" et 2'6""
- #82-83-84 Équitation JrB/Jr A/adulte 2'9"" *
- #70-71-72 Équitation Jr A/adulte 3' *
- #87 Médaille relève/poney * 2'-2'3"-2'6"-2'9"
- #86 Médaille 3' *
- #101-102 Sauteur 0,65 et 0,75m*
- #103-104 Sauteur 0,90m et sauteur 1m *
- #105 Sauteur équitation 1m*

*Divisions éligible à Caballista

Un minimum de 3 participants est exigé pour que la division est lieu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Païement :

Le païement doit se faire **au plus tard à 16h le dimanche** en argent comptant ou virement Interac. (concoursjeangelinas@gmail.com)

Stationnement et circulation :

- Voiture : Il est possible de réserver votre stationnement près de votre écurie au coût de 10\$ pour la fin de semaine. Les autres véhicules devront stationner dans les airs désignés à l'avant du terrain.
- Remorques : Toutes les remorques doivent être stationner à l'arrière dans le champ.
- Il est important de respecter la limite de vitesse sur le terrain (8KM/H).
- Afin d'éviter de distraire le couple cavalier/cheval pendant sa performance, il est obligatoire d'attendre entre 2 épreuves pour circuler vers les écuries

Inscription :

Le formulaire rempli doit être envoyé, au plus tard le **14 jours avant** le concours.

Licence entraîneur :

Les entraîneurs doivent se conformer au programme de statut d'entraîneur de Canada Équestre et détenir pour les divisions bronze, minimalement une statue enregistrée. Des frais temporaires seront facturés aux entraîneurs qui ne détiennent pas de statue en règle ou qui n'est pas conforme aux niveaux de la compétition.

Camping :

Toute personne désirant passer la nuit sur place doit en faire la demande au préalable. Des frais de 10\$/nuit seront facturés.

Cantine :

Ouverte samedi et dimanche de 7h30 à 17h. Des collations et breuvages seront disponible sur demande le vendredi mais aucun repas.

Païement en argent comptant seulement.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous par email.
Nous avons hâte de vous revoir parmi nous !!!!

DÉCLARATION OBLIGATOIRE EN VERTU DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE CANADA

- La compétition Écurie Gélinas est un concours hippique sanctionné de niveau Bronze membre de Canada Équestre, situé au 11 rue Hines, bureau 201, Ottawa (Ontario) K2K 2X1, il est régi par les règlements de Canada Équestre. » (A602.1)
- Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements de CE. » (A602.2)
- Tout cheval prenant part à toute épreuve l d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage. (A602.5)
- Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujettis aux dispositions des statuts et des règlements de CE et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par CE est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de CE, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participer pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujetti aux statuts et aux règlements de CE et à tout règlement établi par le concours. (A602.8)
- Tout Athlète prenant part à un concours sanctionné par CE peut être désigné pour subir un test de contrôle antidopage, comme indiqué par le programme canadien antidopage et comme appliqué par Sport Intégrité Canada. Pour en savoir plus, voir l'annexe A1 (Politique sur le contrôle antidopage chez l'humain) de la section A (Règlements généraux) des règlements de CE. A602.6
- Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. Voir les règles de Canada Équestre, Section A – Règlements généraux, article 102 (Environnements sportifs sécuritaires)
- **DÉCLARATION DE PRINCIPES DE CANADA ÉQUESTRE - BIEN-ÊTRE DES CHEVAUX**
1. Canada Équestre (CE) est déterminé à favoriser un environnement sécuritaire, inclusif et exempt de maltraitance pour tous les participants. La présente politique a pour but de souligner l'importance de cet engagement en éduquant les personnes et le public sur la maltraitance des chevaux, en décrivant les mesures que prendra CE pour prévenir la maltraitance des chevaux et en expliquant comment une telle maltraitance ou une maltraitance présumée peut être signalée à CE et traitée par ce dernier.)
-

Plan du site

